

REGLEMENT DE CONSULTATION

Voyage Scolaire 2024

Type d'acheteur public	EPLÉ
Pouvoir adjudicateur	Madame Gaëtane Héripret, Provisseure
Responsable administratif et financier	Madame Élodie Gotin, Secrétaire général
Personne responsable du suivi	Madame Angèle Maillot, Référente voyage

Article 1 : La consultation porte sur l'organisation de plusieurs séjours. Les candidats sont invités à faire une offre prévoyant toutes les prestations indiquées à l'article 5 en précisant le ou les lots concernés.

Article 2 : Le marché sera régi par les dispositions du présent document.

Article 3 : Le marché est constitué de plusieurs lots numérotés.

Article 4 : Les offres seront présentées sous la forme de devis détaillés par lot, selon le descriptif des besoins fournis à l'article 5, accompagnées de la description des services associés.

Article 5 : Description des besoins :

Lot n°1 : Pays de Galles

Période : Départ le lundi 14 octobre 2024 et retour le vendredi 18 octobre 2024 (aucun départ de nuit ou de retour nocturne).

Public concerné : 35(+/-3 élèves) élèves du lycée et 3 accompagnateurs. **Le devis doit être rédigé pour 35 élèves et 3 accompagnateurs.**

Lieu d'hébergement : Hébergement en famille d'accueil avec des personnes dignes de confiance, accueil chaleureux, propreté et salubrité des lieux, lits adaptés à la grande taille des adolescents, chambre réservée aux élèves, dîner et petit-déjeuner avec les familles d'accueil, panier pique-nique pour les déjeuners, accueil des élèves par les familles à un point de rendez-vous commun ainsi que les autres jours (les élèves ne prennent jamais seuls les moyens de transport), les familles n'accueillant qu'exclusivement nos élèves. Les mêmes règles s'appliquent pour les professeurs (**les auberges de jeunesse sont interdites**).

Mode de transport : Bus grand tourisme doté de toilettes (**les toilettes devront impérativement être accessibles et nettoyées quotidiennement**).

Ferry / Shuttle / Avion sont autorisés : Pas de traversée de nuit

Détail des déplacements et visites :

14/10/2024 : Départ du lycée Camille Pissarro (95300 Pontoise) devant l'établissement dans la matinée vers le lieu d'hébergement, repas du midi à prévoir par les élèves.

Jours de visite à placer entre le 14/10/2024 et le 18/10/2024. Il appartient aux candidats de positionner les visites en leurs convenances. **Cependant, il ne faut pas uniquement des activités en extérieur sur la même journée.**

- Visite du **château de Cardiff**
- Visite du **parlement Gallois**
- Visite **guidée de la mine Big Pit**
- Visite **du Welsh Folk Musuem**
- Visite **Cathédrale de Winchester**
- Visite libre du **Parc de Bannau Brycheiniog**
- Visite libre de **Winchester**
- Visite libre de **Cardif**
- Visite libre de **Swansea**

Retour le 18/10/2024 : Prévoir un repas du midi pour les élèves et les enseignants. Départ du lieu d'hébergement vers le Lycée Camille Pissarro devant l'établissement.

- Montant maximum 600€ / personne.

Lot n°2 : Les Alpes

Période : Départ le lundi 30 septembre 2024 et retour le vendredi 4 octobre 2024

Public concerné : 40(+/-3 élèves) élèves du lycée et 5 accompagnateurs. **Le devis doit être rédigé pour 40 élèves et 5 accompagnateurs.**

Lieu d'hébergement : Hébergement en Auberge/Centre de vacance avec des personnes dignes de confiance, accueil chaleureux, propreté et salubrité des lieux, lits adaptés à la grande taille des adolescents, **chambre réservée aux élèves**, dîner et petit-déjeuner inclus, panier pique-nique pour les déjeuners. **Les mêmes règles s'appliquent pour les professeurs.**

Mode de transport : Bus grand tourisme doté de toilettes (**les toilettes devront impérativement être accessibles et nettoyées quotidiennement**).

Train / Bus sont autorisés

Détail des déplacements et visites :

30/09/2024 : Départ de Paris Gare de Lyon ou du Lycée Camille Pissarro (95300, Pontoise) dans la matinée vers le lieu d'hébergement, repas du midi à prévoir par les élèves.

Jours de visite ou activité à placer entre le 30/09/2024 et le 04/10/2024. Il appartient aux candidats de positionner les visites/activités en leurs convenances.

- Visite de **Bourg d'Oisans** (avec Activité : étude d'affleurements en temps libre)
- Visite de **Briançon** en temps libre
- Activité : au **Col du Lautaret** de Briançon (avec Activité étude de terrain en temps libre)
- Visite de **Montgenèvre** en temps libre
- Activité : **Ascension du mont Chenaillet**
- Visite du musée de la mine d'argent à **Argentière-la-Bessée avec Pass culture : reste à charge 200€**
- Visite de **Barachin (Champcella)** (avec Activité : étude d'affleurements en temps libre)
- Visite **Réotier et Fontaine pétifiant** en temps libre
- Visite du plan de **Phazy** en temps libre
- Visite de **Saint-Véran par la vallée du Guil** en temps libre
- Visite libre du **Château-Queyras en bord du Guil** en temps libre
- Visite de **Guillestre avec le « marbre de Guillestre »** en temps libre
- Activité/ Atelier autour du développement durable**

Retour le 04/10/2024 : Prévoir un repas du midi pour les élèves et les enseignants. Départ du lieu d'hébergement vers le Lycée Camille Pissarro ou Paris Gare de Lyon.

- Montant maximum 400€ / personne.

Article 6 : Conditions d'annulation :

- Individuelles (désistements) : précisez les conditions d'annulation et de permutation des personnes participant au voyage.
- Groupe (force majeure, décision ministérielle ou sanitaire) : précisez les conditions particulières de report ou d'annulation.

Article 7 : Prix :

- Les prix sont fermes durant la durée du marché.
- Ils s'entendent TTC.
- Le prix du séjour sera indiqué par participant. Il doit comprendre :
 - L'hébergement en pension complète.
 - Les coûts du transport incluant frais de péages et parkings (Prix fixes qui ne pourront en aucun cas varier au gré des hausses des prix du carburant).
 - Le coût des visites planifiées et réglées par le voyageur.
 - Pas de propositions faisant apparaître un prix élève et des gratuités accompagnateurs.

Article 8 : Paiement :

Le paiement **se fera exclusivement par mandat administratif**, sur présentation d'une facture déposée sur CHORUS PRO accompagnée d'un RIB.

Il sera possible de verser des acomptes **dans la limite de 80% du montant du voyage**.

Article 9 : Critères de sélection des offres :

Chaque offre sera évaluée selon les critères suivants :

- 75 % pour la qualité de l'offre (respect des dates, des visites, du programme et autres conditions).
- 25% pour le prix.

Article 10 : Réception des offres :

La date limite d'envoi des offres est fixée **au 31 mai 2024**.

Tous les documents seront signés par une personne dont les noms et qualités seront clairement identifiés, et qui sera habilitée à engager le soumissionnaire.

Article 11 : Notre contrat prévaut sur tout contrat et annexes financières.

A Pontoise, le 22/05/2024

